



Forum mondial de la Démocratie

« Femmes – Hommes : même combat ? »
Conseil de l'Europe, 19-21 novembre 2018

Conclusions

La septième édition du Forum mondial de la démocratie, qui avait pour thème « Femmes – Hommes : même combat ? », a réuni plus de 2 000 participants, venus de plus de 80 pays, dont environ 400 participants des écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe.

Cette année, le Forum a notamment permis de réfléchir à deux questions : Pourquoi, malgré un siècle de progrès démocratique, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est-elle pas encore réalisée ? Comment mettre fin aux préjugés, à la discrimination et à la violence à l'égard des femmes dans nos sociétés ? La principale conclusion du Forum a été que, si la démocratie n'est pas encore inclusive, des progrès ont cependant été faits. Il y a un phénomène de sensibilisation et d'engagement accrus des femmes comme des hommes, qui luttent ensemble pour l'égalité : c'est un combat commun.

Qui a encore peur de l'égalité entre les femmes et les hommes ?

« Lorsqu'une femme s'engage en politique, sa vie change ; lorsque beaucoup de femmes s'engagent en politique, elles changent la vie. »
(Michelle Bachelet)

L'égalité entre les femmes et les hommes, qui est un droit humain et un domaine où des politiques sont élaborées depuis longtemps, a

récemment été remise à l'ordre du jour par le puissant mouvement #MeToo. Celui-ci a entraîné une forte réaction sociale contre l'impunité des hommes coupables de violences envers les femmes et a mis en évidence la persistance de stéréotypes et de discriminations qui pèsent lourdement sur les femmes dans la vie sociale. Des voix se sont élevées un peu partout pour demander que soient prises des mesures juridiques et autres pour lever les obstacles structurels qui entravent la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Forum a tenté de trouver des stratégies permettant d'éradiquer la violence fondée sur le genre et la discrimination à l'égard des femmes. Ce faisant, il s'est intéressé aux rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes, qui sont au cœur de l'inégalité de genre. L'inégalité de genre crée de la discrimination, alimente les stéréotypes sexistes et empêche les femmes et les hommes, les filles et les garçons, de s'épanouir pleinement, au travail, à la maison et, plus généralement, dans la société – même si c'est pour les femmes et les filles que cette inégalité a les conséquences les plus lourdes. Il est dans l'intérêt de tous – femmes et hommes – que des mesures structurelles, efficaces et durables soient prises en faveur de l'égalité de genre.

Les obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes restent toutefois importants. Ils

peuvent varier, par leur nature et leur ampleur, d'un pays à l'autre, et au sein d'un même pays, car ils sont très influencés par les contextes culturels, même si des inégalités entre les femmes et les hommes s'observent partout dans la société. En période de crise économique, ils favorisent souvent des conceptions plus traditionnelles des rôles respectifs des hommes et des femmes. Depuis quelques années, différents groupes conservateurs s'emploient à annuler les progrès accomplis au cours des dernières décennies dans le domaine des droits des femmes. Nous devons tous faire preuve de vigilance et d'engagement face à leur action et à leur influence.

Le moment d'agir

C'est maintenant qu'il faut agir contre les multiples désavantages auxquels les femmes continuent à être confrontées. Les politiques et les lois nécessaires sont en place depuis des décennies, mais beaucoup reste à faire, dans de nombreux pays du monde, pour éviter les régressions et accélérer les progrès. Les progrès sont plus durables lorsque les modifications portent sur les systèmes eux-mêmes. Si l'on parvient à vaincre les résistances et à opérer un véritable changement de culture, tous les membres de la société – femmes et hommes – s'en trouveront mieux.

Nécessité de quotas et d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les participants au Forum ont reconnu que des quotas par sexe sont nécessaires, dans la sphère politique et dans la sphère économique, mais qu'ils doivent s'inscrire dans une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui imprègne les institutions politiques et les entreprises. Si la discrimination, le sexisme et le harcèlement sont bannis de ces milieux, les femmes pourront y prendre toute leur place, et notamment accéder à des postes à responsabilité. Toutefois, les progrès ne sauraient se mesurer uniquement au nombre de femmes élues et aux postes qu'elles

occupent : il faut certes prendre des mesures positives - consistant à instaurer des quotas, par exemple - mais il faut aussi intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration de toutes les politiques, à tous les niveaux.

Éradiquer les stéréotypes sexistes – mettre fin à la violence

Pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, il faut commencer par s'attaquer aux stéréotypes sexistes, conscients ou inconscients. Les stéréotypes sexistes influent aussi sur la lutte contre la violence fondée sur le genre : en effet, ils réduisent la capacité des victimes à réagir, ce qui diminue souvent les chances d'amener l'auteur des violences à répondre de ses actes. Il faut éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, en prenant des mesures de prévention et en mettant fin à l'impunité. Cela suppose d'encourager les victimes – en leur apportant le soutien et la protection nécessaires – à signaler les transgressions, et de veiller à ce que tout incident de violence donne lieu à des poursuites. La lutte contre la violence à l'égard des femmes doit aller de pair avec l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, du sexisme et des stéréotypes sexistes.

Langue, éducation et médias

Il est essentiel d'établir des programmes d'étude sensibles au genre, notamment en assurant l'éducation des jeunes hommes et des jeunes femmes aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, aux principes des droits humains, au respect mutuel, à la dignité et à la non-discrimination. Il faudrait concevoir des stratégies inclusives s'adressant en particulier aux hommes, de manière à les associer à la promotion et à la « normalisation » de l'égalité de genre. Il y a un véritable pouvoir des mots en la matière, d'où la nécessité d'encourager l'utilisation d'un langage et de représentations non sexistes et sensibles au genre dans tous les secteurs de la société, notamment dans les médias. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes se pose aussi dans le

domaine de la numérisation et de l'intelligence artificielle car les mégadonnées risquent fort de reproduire des stéréotypes sexistes, ce qui pourrait entraîner une discrimination ou des désavantages pour les femmes. Ces technologies ne tiendront toutes

leurs promesses pour l'ensemble de l'humanité que si les algorithmes et les données ne sont pas biaisés et s'ils ne renforcent pas les stéréotypes et les inégalités dans nos sociétés.

Recommandations

Aux gouvernements

- Prendre des mesures ciblées visant à garantir la représentation paritaire des hommes et des femmes dans tous les domaines de la prise de décisions publiques et politiques, pour que les titulaires des postes élevés et les membres des organismes officiels soient désignés en toute transparence ;
- encourager les partis politiques à appliquer des quotas et promouvoir des dispositions législatives efficaces en matière de quotas, qui prévoient aussi des sanctions (pouvant consister, par exemple, à réduire les subventions accordées par l'État à un parti si celui-ci ne respecte pas les quotas) ;
- promouvoir des quotas par sexe obligatoires dans les secteurs public et privé ;
- promouvoir des lois qui interdisent les actes, les paroles, les gestes et les comportements ayant un caractère sexiste ou exprimant du mépris pour une personne en raison de son identité de genre ;
- ratifier et mettre en œuvre la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe et faire adopter des lois qui protègent les femmes contre la discrimination et contre toutes les formes de violence fondée sur le genre (y compris les abus sexuels, le viol, la violence physique, psychologique et économique, les insultes, les mutilations, la torture et la traite) ;
- prendre des mesures pour prévenir les violences et les abus sexuels : par exemple, des actions de formation, des campagnes de sensibilisation et des programmes s'adressant à tous les membres de la société ;
- veiller à ce que les mesures préventives visant à créer des lieux sûrs pour les femmes, en politique et dans l'espace public, ne se focalisent pas sur la classification binaire du genre mais

prennent aussi en compte d'autres formes de discrimination ;

- réformer les modalités du congé parental et d'autres congés prévus pour s'occuper de quelqu'un (payés ou sans solde), de manière à parvenir à une égale répartition de ces tâches entre les femmes et les hommes, au moyen de droits non transférables accordés à chacun des parents, par exemple ;
- veiller à ce que la perspective de genre soit intégrée dans l'élaboration des politiques dans tous les domaines ;
- concevoir et appliquer des mesures comme la budgétisation sensible au genre pour rendre l'allocation de ressources plus inclusive et sensible au genre ;
- promouvoir systématiquement l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la politique étrangère et de la diplomatie (« diplomatie féministe ») ;
- garantir l'égalité entre les femmes et les hommes à tous égards dans le système éducatif et donner des possibilités d'éducation et de formation aux jeunes femmes, pour renforcer leur capacité à exercer une activité professionnelle et à accéder à l'indépendance financière.

Aux parlements

- Agir fermement contre les comportements sexistes et la violence à l'égard des femmes ;
- établir des mécanismes indépendants et efficaces vers lesquels les femmes et les hommes puissent se tourner s'ils sont confrontés à la violence fondée sur le genre, et veiller à ce que l'immunité parlementaire n'empêche pas les recours en justice contre le harcèlement sexuel ;
- mettre en place les mesures nécessaires pour que les questions d'égalité entre les femmes et les hommes soient prises en compte dans tous les domaines.

Aux partis politiques

- Assurer la pleine mise en œuvre de la législation sur les quotas, lorsqu'elle existe ; prendre l'initiative d'instaurer des quotas applicables aux élections et aux mécanismes et procédures internes, et prévoir un contrôle effectif du respect de ces quotas ;
- associer les organisations nationales de défense des droits des femmes, en tant que partenaires extérieures, à l'élaboration des politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'aux processus de suivi ;
- proposer activement des possibilités de formation et de mentorat aux femmes membres du parti, pour renforcer leur capacité à occuper des postes élevés et leur ambition ; former les dirigeants du parti aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- établir une formation obligatoire au règlement des conflits et créer des organes auxquels signaler les cas de discrimination et d'abus, ainsi que des mécanismes permettant de répondre efficacement aux signalements.

Aux médias et au secteur audiovisuel

- Assurer la visibilité des données/rapports sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'engagement des responsables politiques en matière d'égalité, et augmenter ainsi la transparence et la responsabilisation, dans l'intérêt du public ;
- éliminer, mettre en évidence et déconstruire les représentations et les discours sexistes, pour dénoncer la misogynie et les stéréotypes, et pour sensibiliser la population et favoriser le changement ;
- utiliser un langage et des représentations sensibles au genre pour promouvoir le changement ;
- faire accéder davantage de femmes à des postes en vue (commentateurs, présentateurs de journal télévisé, etc.) et à la prise de décisions dans les médias ;

- créer/rejoindre des partenariats transnationaux de journalistes pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour dénoncer les violences sexistes ;
- s'écarter des constructions mentales inconscientes relatives à la « qualité » attendue, qui tendent à favoriser les créateurs masculins, pour se concentrer plutôt sur des critères plus objectifs, comme l'intérêt de l'histoire pour le public, l'originalité et la réalisation.

Au secteur privé

- Mettre en place des mesures concrètes pour permettre aux femmes de faire carrière, y compris des plans d'action pour l'égalité des chances et l'égalité des rémunérations et des programmes de mentorat, en particulier dans les secteurs traditionnellement dominés par les hommes (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, par exemple) ;
- agir pour prévenir le sexisme et les violences et les abus sexuels sur le lieu de travail, au moyen de règles internes, de formations et d'ateliers de sensibilisation, par exemple ;
- sensibiliser aux marqueurs de genre, et les éliminer, dans les biens de consommation, les services et la publicité ;
- s'efforcer de faire de la véritable égalité entre les femmes et les hommes une valeur de la culture d'entreprise, y compris en luttant contre toutes les formes de sexisme, apparentes ou cachées, dans les structures et processus internes, et exercer des pressions sur les concurrents pour les inciter à s'engager dans la même démarche.

À la société civile

- Garantir la parité hommes-femmes dans la prise de décisions et intégrer une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes et les activités ;
- envisager des moyens de renforcer la collaboration entre les ONG pour éviter

que plusieurs réalisent inutilement les mêmes activités et qu'elles se fassent concurrence pour le financement de projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

- dans le cadre des actions de sensibilisation, associer les réseaux sociaux et les nouveaux outils de communication à des campagnes de terrain, de manière à atteindre l'ensemble de la société et de ses acteurs.

Aux organisations internationales

- Contribuer à éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre, en se référant aux dispositions de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe ;
- assurer la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe dans tous les domaines, pour que les politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes puissent s'appuyer sur des connaissances validées ;
- soutenir le travail des organisations non gouvernementales œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour les droits des femmes, et collaborer avec elles pour faire évoluer la situation.

Au Conseil de l'Europe

- Soutenir la pleine mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, en assurer le suivi et organiser des échanges réguliers avec d'autres mécanismes régionaux ;
- encourager et contribuer à faire en sorte que des ressources suffisantes soient allouées aux politiques, programmes, mécanismes institutionnels et organisations non gouvernementales, y compris aux organisations de femmes, dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- veiller à ce que la perspective de genre soit pleinement intégrée dans l'ensemble des secteurs et des structures de l'Organisation.